



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

N° 2003/29 – 15 juillet 2003

SOMMAIRE

4 PAGES

⇒ Le nouveau dispositif surveillance en Bourgogne	1 à 2
⇒ Résultats des CAPC n° 2, 3 et 4 du 26 juin 2003	2 à 3
⇒ Tableau d'avancement au grade de RP2 : demande d'équité entre les différentes sessions d'inspecteurs	3 à 4
⇒ Bulletin d'adhésion	4

LE NOUVEAU DISPOSITIF SURVEILLANCE EN BOURGOGNE

DIJON le 11 juillet 2003

Tout ça pour ça !

Voici résumé le nouveau dispositif surveillance en BOURGOGNE dans le cadre de la réflexion DOUANE 2005 !

- le STA de DIJON et la cellule de contrôle de NEVERS sont supprimés (4 emplois de gagnés),
- le poste de secrétaire de la subdivision est supprimé, un emploi est récupéré à la BHR (2 emplois de gagnés),
- le chef de subdivision s'appelle «adjoint surveillance» !
- les trois brigades de BOURGOGNE sont maintenues et si on peut les renforcer, on les renforcera !

et voilà !

trois réunions et deux groupes de travail pour ça !
quelle hauteur de vue !
quelle ambition !

Mais il est vrai qu'il faut rester pragmatique, on ne sait pas ce qui se passera dans 10 ans, et puis il y a les contraintes en matière d'effectif et d'immobilier, et puis surtout il n'y a

pas que l'autoroute ! surtout en BOURGOGNE, il n'y a qu'à regarder une carte douanière... c'est bien connu les grands trafiquants ne sont pas pressés, ils prennent les nationales...

Comment un peloton autoroutier ? des moyens rapides d'intervention ? des structures permanentes de déchargement ? un partenariat avec l'autoroute ou la gendarmerie ? des binômes de maîtres chien ? des contrôles sur les plates-formes multimodales ? des contrôles à la gare de triage de GEVREY-CHAMBERTIN (la deuxième de France)?

Nous verrons tout cela plus tard...

La section SNCD de BOURGOGNE est très déçue par cette pseudo - concertation, encore une fois nous avons voulu jouer le jeu et encore une fois le dialogue de sourds s'est instauré au niveau de la direction.

Nous refusons donc de cautionner des suppressions d'effectifs au motif de la réorga-

nisation comme cela s'est déjà produit il y a peu de temps.

AVIS DU SNCD : Encore une fois nous ne pouvons que déplorer la concertation - alibi mise en place par nos dirigeants. Les différents projets imposés par la Direction Générale procèdent non pas d'une logique d'organisation, mais d'une logique purement budgétaire et au surplus médiatique. En effet, il faut pouvoir afficher en 2004/2005 un nombre conséquent non seulement de suppressions d'emplois, mais également de suppressions de services et d'unités. Il faudrait peut-être que notre Directeur Général fasse le ménage autour de lui et lance un audit – celui-la paraît urgent – sur la compétence et la fiabilité – peut-être même, la loyauté de certains de ses collaborateurs les plus proches.

RÉSULTATS DES CAPC N° 2, 3 et 4 RÉUNIES LE 26 JUIN 2003

Ces CAPC étaient présidées par M. BONNET.

Max BALLARIN, Daniel BAYSANG, Françoise CHAMAILLARD, Michel CHAPTARD, Line HOANG Gil LORENZO, Jean-Philippe SANCEY, Yves SOLER représentaient le SNCD.

Autres syndicats représentés : CFDT (2 sièges), SUD (1 siège).

Les résultats en sont les suivants :

L'inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 1^{ère} classe :

⇒ de **M. Harry Arnoux**, inspecteur principal de 2^{ème} classe en service détaché auprès du conseil régional de la Guadeloupe (direction régionale des douanes de Guadeloupe).

⇒ de **M. Pierre-Jacques Labadie**, inspecteur principal de 2^{ème} classe en service détaché auprès du MAE (direction régionale des douanes de Paris).

L'inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 1^{ère} classe en qualité :

- chef divisionnaire à :

⇒ Lons-le-Saunier (DR de Franche-Comté) : de **M. Alain Maison**, receveur principal de 2^{ème} classe à Chambéry (DR de Chambéry) ;

⇒ Brest (DR de Bretagne) : de **M. Antoine Gimenez**, receveur principal de 2^{ème} classe à Valenciennes (DR de Valenciennes) ;

⇒ Caen (DR de Basse-Normandie) : de **Mme Aryelle Meau**, receveuse principale de 2^{ème} classe à Paris (D.N.R.E.D.).

- d'adjoint à un chef divisionnaire à :

⇒ Dunkerque port (DR de Dunkerque) : de **M. Alain Leblanc**, receveur principal de 2^{ème} classe mis à disposition d'un syndicat (DI d'Ile-de-France) ;

⇒ Saint-Louis (DR de Mulhouse) : de **M. Hubert Fischer**, receveur principal de 2^{ème} classe à Mulhouse (DR de Mulhouse) ;

⇒ Annemasse (DR du Léman) : de **M. Philippe Pezet**, receveur principal de 2^{ème} classe à Bellegarde (DR du Léman) ;

⇒ Nantes (DI des Pays-de-la-Loire) : de **Mme Josiane Jacob**, receveuse principale de 2^{ème} classe à Alençon (DR de Basse-Normandie) ;

⇒ Rouen port (DI de Rouen) : de **M. Roland Bartheu**, receveur principal de 2^{ème} classe à Roissy-en-France (DR de Roissy-en-France).

- mis à disposition d'un organisme :

⇒ Secrétariat général à la Mer : de **M. Jean-Louis l'Anthoen**, receveur principal de 2^{ème} classe à Rouen GC (DI de Rouen) ;

⇒ Ministère des Affaires Etrangères (direction de la coopération internationale et du développement) : de **Mme Marlène Ballorca**, receveuse principale de 2^{ème} classe au bureau A/2 de la DG (DI d'Ile-de-France) ;

⇒ Préfecture maritime de Toulon : de **M. Jacques Fluttaz**, receveur principal de 2^{ème} classe à Annecy (DR du Léman).

- Direction générale :

⇒ Bureau E/1 : de **Mme Arlette Painchaux**, receveuse principale de 2^{ème} classe au bureau A/2 de la DG (DI d'Ile-de-France).

- Paris spécial pour remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois :

⇒ de **M. Michel Brunel**, receveur principal de 2^{ème} classe à Besançon (DR de Franche-Comté).

L'inscription au tableau d'avancement au grade d'inspecteur principal de 2^{ème} classe en qualité :

- d'adjoind à un chef divisionnaire à :

⇒ Saint-Julien (DR du Léman) : de **M. Claude Hoberdon**, inspecteur à Besançon (DR de Franche-Comté) ;

⇒ Fort-de-France (DI d'Antilles-Guyane) : de **M. Georges Hierso**, inspecteur à Fort-de-France (DI d'Antilles-Guyane).

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE RP2 DEMANDE D'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTES SESSIONS D'INSPECTEURS



Paris, le 11 juillet 2003
Monsieur Francis BONNET
DGDDI
Sous-direction A
23 bis rue de l'université
75700 PARIS 07 SP

OBJET : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE RP2

Monsieur le sous-directeur

Je souhaite attirer votre attention sur la situation de certaines promotions d'inspecteurs dans la perspective du passage au grade de RP2. Pour les inspecteurs recrutés à titre externe, le problème est susceptible de se poser dans les prochaines années. Pour les internes, du fait des reconstitutions de carrière, des cas concrets peuvent se poser dès les prochaines CAPC.

Il s'agit notamment des 40^{ème} (concours février 1987) et 41^{ème} (concours de février 1988) sessions d'inspecteurs-élèves.

En effet, la 40^{ème} est la dernière session pour laquelle l'année d'école n'est pas reprise dans l'ancienneté. Les inspecteurs en sortie de stage étaient titularisés comme inspecteurs au 1^{er} échelon (durée un an) ou au 2^e échelon (durée deux ans) selon qu'ils avaient ou non effectué le service national.

La 41^{ème} session a bénéficié d'une réduction d'ancienneté de 6 mois dans le 1er échelon.

La 42^{ème} session a bénéficié d'une réduction d'ancienneté d'une année. Les inspecteurs en sortie d'école ont donc été titularisés au 2^{ème} échelon.

Cette distorsion en début de carrière a donc eu des incidences sur le temps nécessaire pour atteindre le 9^{ème} échelon. Les agents de la 41^e session les mieux notés peuvent avoir rattrapé, voire dépassé ceux de la 40^{ème} qui ont progressé normalement.

Les inspecteurs de la 40^{ème} session, voire ceux issus de précédentes sessions, risquent donc d'être pénalisés : leurs dossiers feront apparaître une plus grande ancienneté dans la catégorie A mais un avancement dans l'échelon moins important que ceux des sessions ultérieures.

Afin de remédier à cette situation contraire à l'équité, je demande que, dès la prochaine CAP, l'année de réussite au concours figure également dans la colonne « accès cat. A » des tableaux de candidature examinés en CAPC qui mentionne actuellement seulement le mode d'accès (LA ; ext., int.)

Je vous prie de croire, monsieur le sous-directeur, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président
Hugues ROY

BULLETIN D'ADHESION

Rayer la ou les mentions inutiles :

- 1) « *nouvel adhérent* », « *renouvellement d'adhésion* », « *changement de situation* »
- 2) « *envoi du BI à mon adresse professionnelle* » ou « *envoi du BI à mon domicile* »

Tableau à servir impérativement en cas de :

première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale

NOM, NOM de jeune fille.....

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

Téléphone

Télécopie + e-mail

Coordonnées personnelles (facultatif).....

RÉDUCTION D'IMPÔT 2003 = 50 % DU MONTANT DE LA COTISATION SYNDICALE

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 70, boulevard de Reuilly - 75012 PARIS
Tél : 01.43.07.96.97 ou 06.86.43.26.37 ou 06.80.54.05.58 ou 06.72.93.28.12 - Fax : 01.43.07.23.00
Mél. : sncd.siege@wanadoo.fr ou sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - Site : <http://sncd.free.fr>
Directeur de la Publication : Jacques DEFFIEUX. - Commission Paritaire n° 4274 D 73 S - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -
Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.